

REGLEMENT DU CONCOURS DEPARTEMENTAL DES MIELS

ARTICLE I

Le concours est organisé par l'Union Apicole Ornaise. Cette année, il se déroulera le 12 octobre 2024 dans la salle de Neuville Près Sées.

ARTICLE II

Le concours est ouvert à tous les possesseurs de ruches du département, professionnels, pluri-actifs et amateurs en règle avec la législation en vigueur (déclaration à la DDCSPP).

Cinq catégories de miels sont instituées ;

- Miel de colza cristallisé,
- Miel de printemps,
- Miel clair,
- Miel foncé,
- Miel ambré.

Les miels de couleur seront classés selon les résultats de l'analyse de la colorimétrie du laboratoire « Labéo » dans les catégories miel clair, miel ambré, miel foncé avant de les juger.

Tous les miels de printemps (colza et autres) devront être récoltés avant le **21 juin 2024** et déposés auprès des personnes citées ci-dessous, **dernier délai le 6 juillet**.

Chaque concurrent ne pourra présenter que des produits de sa production. Il devra attester sur l'honneur que le miel provient de son exploitation et a été récolté en 2024.

Les produits présentés devront être conformes à la réglementation en vigueur.

Le jury se réserve le droit de retirer une catégorie de produit, s'il y a moins de 4 inscriptions dans cette catégorie.

Le droit d'inscription au concours est fixé à **5,00 Euros** par échantillon présenté, ceci pour subvenir aux différents frais : pots, courriers et déplacements. (pour chaque échantillon, 2 pots en verre seront fournis de 250 g pour les concours départemental et régional, plus un pot de 50 g pour les analyses du laboratoire.

ARTICLE III

Les échantillons sont prélevés par les concurrents. Ils devront être présentés en 2 pots de verre standard de 250 g correctement remplis, juste en dessous de l'épaule, là où le pot commence à se rétrécir, avec identification du produit et du concurrent (**l'étiquette, indiquant son nom, ne doit pas être collée, elle sera simplement maintenue sur le pot par un élastique**). Tous les échantillons non conformes seront refusés.

Attention au **taux d'humidité : égal ou inférieur à 18°2** (les échantillons avec un taux supérieur seront exclus selon les résultats des analyses du laboratoire agréé).

Un concurrent ne pourra obtenir qu'un seul prix par catégorie dans le cas où il y a plusieurs échantillons de miel du même concurrent dans la catégorie.

L'échantillon du concurrent suivant sera pris en compte pour le classement jusqu'au 6^{ème} prix.

Seuls les 3 meilleurs de chaque catégorie seront retenus pour le concours régional.

Les pots vous seront fournis par le syndicat. Ils seront remis aux candidats, aux permanences prévues à la Dultière du groupement achat.

Pour s'assurer de la permanence, vous avez la possibilité de téléphoner à J-M LECOURT
06.73.91.21.68

Autres possibilités, pour vous fournir des pots

- Pour la région Domfrontaise auprès de : Monsieur Gérard CORVEE Tél : 02 33 38 91 51.
- Pour la région Percheronne auprès de : Monsieur André DOSNE Tél : 02 37 37 29 64.

- Pour la région Alençonnaise auprès de : Madame Françoise CHAUVIN Tél : 06 65 07 13 02
 - Pour la région d'Argentan auprès de : Monsieur Richard CHEVALIER Tel : 06 10 69 92 09
 - Pour la région de l'Aigle au magasin Espace Emeraude de l'Aigle demander M Yves Renard.
- Les pots pleins seront récupérés à la Dultière aux différentes heures de permanences ou bien dans les différents points de distribution nommés ci-dessus, impérativement avant le 6 juillet, dernier délai, pour les miels de printemps et le 14 Septembre 2024, dernier délai pour les miels d'été.

ARTICLE IV

Les hors délais seront exclus du concours.

ARTICLE V

Pour officialiser sa candidature, chaque concurrent doit remplir le bulletin d'inscription ci-joint et le donner à la personne qui vous fournira les pots avec votre chèque de participation.

ARTICLE VI

Le concours fera l'objet d'une remise de prix.

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront une coupe et pourront concourir au concours régional. Ils auront aussi les résultats des différentes analyses du laboratoire notamment l'analyse pollinique.

Les six premiers de chaque catégorie se verront remettre un diplôme.

ARTICLE VII

Le jury comprendra :

Un Président, un secrétaire, et plusieurs membres du jury qui noteront selon la grille de cotation

- l'aspect et la propreté,
- l'odeur,
- le goût de chaque miel.
- L'humidité entre aussi dans la notation.

Les opérations du jury se dérouleront le 12 octobre. Les résultats seront proclamés à la suite du concours. Ils seront publiés dans les courriers U.A.O., affichés au siège social de l'U.A.O et pourront aussi être lus dans la presse.

ARTICLE VIII

La participation au concours implique une acceptation de toutes les conditions du présent règlement par les concurrents.

Tous les cas non prévus seront soumis au Président du jury dont la décision sera sans appel.

ARTICLE IX

Pour toutes informations complémentaires sur l'organisation du concours, s'adresser à M. CHAUVIN Françoise tél 02 33 26 05 77 ou portable 06 65 07 13 02 courriel uao-ceta-tresor@orange.fr

le Président de l'UAO Gérard CORVEE

Les deux feuilles suivantes sont à imprimer :

Feuille 1 à remettre remplie avec votre paiement

Feuille 2 étiquettes à compléter et à fixer avec un élastique sur vos pots

NOM:
PRENOM:
ADRESSE:
.....
Tél: **Portable**.....
Courriel.....@
Numéro d'Apiculteur :

Par ma signature ci-dessous, je certifie que les produits, que je présenterai, ont été récoltés sur le territoire du département de l'Orne et sont issus de mes ruchers.

Pour chaque miel présenté au concours, il est demandé 2 pots de 250gr standard en verre et un pot de 50 g pour les analyses, il est possible de présenter plusieurs miels au concours. Pensez à noter le même numéro à coté de notre nom et adresse sur chaque série d'échantillons :

- exemple si on a 3 ruchers : miel 1 , miel 2 , miel 3 : etc .. Afin qu'il n'y ait pas de mélange dans les échantillons.

Je joins un Chèque de 5,00 Euros à l'ordre de L'UAO pour chaque série d'échantillons

Miels de printemps et colza (avant le 6 juillet)

Nombre de miels présentésX 5€ =.....chèque n° banque.....

Miels d'été : clairs, ambrés ou foncé (avant le 14 septembre)

Nombre de miels présentésX 5€ =.....chèque n° banque.....

N° échantillon	Catégorie (Rayer la mention inutile)	Adresse du rucher (information confidentielle)	Code postal	Ville
1	Printemps Eté			
2	Printemps Eté			
3	Printemps Eté			
4	Printemps Eté			
5	Printemps Eté			
6	Printemps Eté			
7	Printemps Eté			
8	Printemps Eté			

Date :

Signature

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tél :

Mail :

Numéro d'apiculteur :

Emplacement (commune)

Echantillon n°

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tél :

Mail :

Numéro d'apiculteur :

Emplacement (commune)

Echantillon n°

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tél :

Mail :

Numéro d'apiculteur :

Emplacement (commune)

Echantillon n°

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tél :

Mail :

Numéro d'apiculteur :

Emplacement (commune)

Echantillon n°

Feuille d'inscription à joindre à chaque pot

Nom Prénom :

Adresse

Code postal Ville

Tél :

Mail :

Numéro d'apiculteur :

Emplacement (commune)

Echantillon n°